

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-5-9-1

Séance du jeudi 20 juin 2024

CONVENTIONS DE TRANSFERT DE GESTION POUR LA PLANTATIONS D'ARBRES ET DE HAIES SUR LE BAN COMMUNAL DE HUTTENDORF

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
DELATTRE Cécile donne procuration à DEBES Vincent
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
HAGENBACH Vincent donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
KLINKERT Brigitte donne procuration à MATT Nicolas
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
RAPP Catherine donne procuration à BELTZUNG Maxime
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin
ZELLER Fabienne donne procuration à MILLION Lara
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

BOHN Patricia, JENN Fatima, MUNCK Marc

ABSENTS :

FUCHS Bruno, TENENBAUM Anne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-1-7-1 du 21 février 2022 relatif aux orientations stratégiques « Routes et Biodiversité » notamment les axes 5 et 7 de l'orientation 2 intitulé « s'engager pour les arbres, ambassadeurs de la biodiversité de nos routes »,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-5-7-1 du 18 décembre 2023 relative au Budget primitif 2024 Réseaux et Mobilités,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 3 juin 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Association Foncière de remembrement de la Commune de Huttendorf et le Comptoir Agricole de la commune d'Huttendorf en vue de la plantation d'arbres et de haies sur le ban communal de Huttendorf, le long de chemins et de champs agricoles ainsi que sur les talus du Comptoir Agricole de la commune, répondant aux principes d'action de la charte biodiversité de la Collectivité européenne d'Alsace notamment l'orientation stratégique n°2 « s'engager pour les arbres, ambassadeurs de la biodiversité de nos routes »;
- Approuve les deux conventions de transfert de gestion concernant les modalités de plantation des arbres et haies ainsi que la répartition des charges d'entretien, de gestion et de surveillance entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Association Foncière de remembrement de la Commune de Huttendorf et le Comptoir Agricole de la commune d'Huttendorf, jointes en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer et à exécuter ces conventions avec l'Association foncière de remembrement de la Commune de Huttendorf et le Comptoir Agricole ;
- Approuve le coût prévisionnel des plantations estimé à 33 216 Euros TTC. Ce coût sera payé sur la ligne budgétaire P084O007 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P084	P084O007	P084E24	T2431	(1514)-23-2315-843	33 216 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote